



COMMISSION « Espaces naturels, Biodiversité, Climat, Energie »

Réunion du 11 octobre 2022

Membres présents :

Mathieu BILLON (ROSCANVEL)
Laurent GUILLON (LANVEOC)
Martine LE GUIRRIEC (ROSNOEN)
Yves LE MOIGNE (TELGRUC/MER)
Marc PASQUALINI (Président, LE FAOU)
Gaëlle VIGOUROUX (CROZON)

Excusé.e.s

Luc LEBRUN (PONT DE BUIS LES QUIMERC'H)

Participaient à la réunion :

Sophie COAT, Agathe COURANT, Ségolène GUEGUEN, Hubert LE BRENN, Yvan SIONNEAU

Ordre du jour

- Point du Service Espaces naturels : bilan des actions menées lors de la saison 2022 et bilan Police
- Appel à projet « Sentiers de Nature »
- Point Opération Grand Site
- Point Natura2000
- Point Réserve Naturelle Régionale
- Questions diverses (proposition de conception d'un visuel sur « les bonnes pratiques en espaces naturels » / dotation biodiversité)

COMPTE-RENDU :

CF Diaporama

Opération Grand Site

Agathe Courant fait un bilan de l'avancée de la démarche « Opération Grand Site ». Les visites des sites déjà labellisés bretons sont proposées aux élus cet automne. Les invitations ont été envoyées aux maires de toutes les communes.

- Pointe du Raz : 26 octobre 2022
- Gâvres – Quiberon : 6 décembre 2022.

Le premier comité de pilotage de la démarche aura lieu le 30 novembre à 15h. Il rassemblera tous les partenaires : la Région, le Département, la DREAL, les communes...

Marc Pasqualini propose que le suivi de la démarche Opération Grand Site se fasse directement en bureau communautaire. En effet, la démarche est multithématique (espaces naturels, mobilités, tourisme...). Les problématiques vont au-delà des thèmes traités par la commission.

Gaëlle Vigouroux et Laurent Guillon exposent leurs craintes quant à ce choix. La démarche Grand Site englobe un ensemble d'acteurs et mérite d'être discutée au-delà du cercle du bureau. Agathe Courant indique que des groupes de travail seront proposés en fonction des thématiques et que la démarche Grand Site repose justement sur la concertation. Il est proposé que cette démarche soit participative en intégrant toutes les parties intéressées, en particulier les habitants.

Natura 2000

Comité de pilotage

Un comité de pilotage pour le site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon » aura lieu le 17 novembre à 10h à la communauté de communes.

Actualisation du DOCOB

L'actualisation du Document d'objectifs est en cours de réalisation, en continuité de l'évaluation qui avait été présentée à la dernière commission. Le travail s'appuie sur la méthode CT88, méthode nationale de rédaction des plans de gestions d'espaces naturels.

L'évaluation sera présentée au prochain COPIL ainsi que l'actualisation, ce qui permettra de faire une première validation des objectifs et mesures de gestion. Le nouveau document d'objectifs sera ensuite validé auprès des différents membres du COPIL ainsi qu'auprès de la Préfecture.

Projets de contrats Natura 2000 et ouverture d'un gîte à chauves-souris :

Les projets sont validés par les élus.

Service Espaces naturels

Présentation du bilan de la saison 2022 (voir ppt)

Etude paysagère du site de l'île Vierge :

- Restitution du diagnostic le 20 septembre dernier
- Etude topographique complémentaire en cours
- Présentation des scénarios d'aménagements courant novembre, début décembre
- Arbitrage politique en début d'année 2023 pour la suite du projet.

Bac à marées :

Retrait du PNMI à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est proposé aux communes que la gestion des bacs soit transférée à la CCPCAM. Compte tenu du temps à passer et à la gestion des déchets que cela entraîne, il est proposé une répartition des coûts de gestion selon le tableau suivant.

Coût de gestion des Bacs à Marée si transfert ComCom

Commune	Nombre de bacs	Nbre de jour / mois entre octobre et avril	Coût de personnel	Frais annexes (carburants, Tri, mise en déchetterie des déchets...)	Coût total d'octobre à avril	Nbre de jours / mois entre mai et septembre	Coût de personnel	Frais annexes (carburants, traitements des déchets...)	Coût total de mai à septembre	Coût total par commune si transfert à la CCPCAM
Argol	2	0,4	92,00 €	32,36 €	870,50 €	0,3	69,00 €	31,20 €	100,20 €	970,70 €
Camaret	3	2	460,00 €	161,79 €	4 352,50 €	0,7	161,00 €	72,80 €	233,80 €	4 586,30 €
Crozon	8	4	920,00 €	323,57 €	8 705,00 €	1,2	276,00 €	124,80 €	400,80 €	9 105,80 €
Lanvéoc	2	0,2	46,00 €	16,18 €	435,25 €	0,1	23,00 €	10,40 €	33,40 €	468,65 €
Rosnoën	2	0,4	92,00 €	32,36 €	870,50 €	0,2	46,00 €	20,80 €	66,80 €	937,30 €
Telgruc	3	1	230,00 €	80,89 €	2 176,25 €	0,5	115,00 €	52,00 €	167,00 €	2 343,25 €

Marc Pasqualini propose de le présenter en bureau communautaire afin de recueillir l'avis des différents maires.

Appel à projet Sentier de Nature :

Présentation du nouvel appel à projet et des quelques idées du service espaces naturels.

Les communes peuvent y réfléchir de leur côté et faire remonter leur souhait au service. Elles peuvent également s'appuyer sur les agents du service Espaces Naturels pour le montage de leur dossier.

Réserve Naturelle Régionale**Actualités :**

Sophie Coat rappelle que les **actualités de la Réserve naturelle** (en termes d'études, de suivis, de gestion des sites et d'animation) sont régulièrement mises à jour sur le site web dédié : https://www.reservepresquiledcrozon.bzh/actions/actions_2022/

Elle invite les membres de la Commission à se servir en **affiches et dépliants** (sur les galets, les plantes du bord de mer, la Réserve) si les stocks mis à disposition du public dans les mairies sont épuisés.

Actions de sensibilisation des habitants aux espaces exotiques envahissantes :

La Commission approuve les propositions suivantes :

- De rédiger des articles sur les plantes invasives dans le magazine Horizon (qui pourront être repris dans les bulletins communaux),
- D'organiser avec les communes des demi-journées pour 1) former les personnes (élus, agents des services techniques, habitants) à la reconnaissance des espèces invasives puis 2) arracher / éradiquer les espèces présentes sur un secteur défini à l'avance, comprenant des propriétés privées. Les invitations seront lancées par les mairies, le service espaces naturels sera présent pour former les personnes et piloter les actions de régulation. Tenter sur une commune puis tourner sur les autres.
- De relancer le Département du Finistère pour qu'il mette à jour son dépliant sur les plantes invasives (ou d'en créer un localement)

Signalétique Géopark :

Sur les propositions d'ajout de signalétique Géopark sur le territoire de la CCPCAM, la Commission rend les avis suivants :

- Falaises de Trez Bihan : d'accord avec la pose d'une dalle au sol à condition 1) qu'elle soit positionnée devant le pupitre de la Réserve naturelle et 2) que ce soit une pierre gravée du logo (de couleur naturelle qui s'intègre dans le paysage, comme cela était évoqué au départ) mais pas une plaque avec le logo en jaune et blanc)
- Plage du Corréjou : d'accord avec la pose d'une dalle colorée regroupée avec les autres panneaux (comme sur la photo 2)
- Plage du Veryac'h : d'accord avec la pose du panneau routier qui permet d'éloigner la signalétique des plages et des sites remarquables pour préserver leurs caractères naturels
- Pointe du Toulinguet : d'accord avec la pose du panneau routier
- Site de la Mort-Anglaise : d'accord avec la pose du pupitre qui permet l'interprétation du pli en face, sans risque pour le visiteur
- Plage de Postolonnec : le raccord ajouté à un panneau est fragile et inesthétique. Intégrer le logo Géopark dans l'encart du panneau existant avec les autres logos
- Site de Rozan : non, garder la plaque actuelle sur le panneau réglementaire RNR, ne pas multiplier les zones marquées
- Cap de la Chèvre : non, positionner plutôt le pupitre à l'entrée du site, sur le chemin d'accès au Mémorial (qui est un futur accès PMR). Tout le monde n'accède pas au blockhaus
- Pour les grottes marines : non, positionner plutôt le pupitre au niveau du départ des visites pour les grottes, où les gens attendent. Voir avec les Vedettes Sirènes ?
- Pour le belvédère de Rosnoën : attention, il existe déjà un panneau. Voir directement avec la commune de Rosnoën pour la table d'orientation (un rdv est pris avec le Géopark)
- Pour le belvédère de Terenez : voir aussi directement avec la commune de Rosnoën

Questions diverses

Visuels « consignes »

La Commission approuve la création d'un visuel qui reprendra les principales consignes pour respecter la nature, à partir de dessins (plutôt que de textes), et en illustrant les raisons de l'interdiction (montrer pour quoi les chiens sont interdits sur les plages, pourquoi il ne fait pas faire de cairns...).

Ce visuel pourra être distribué dans les communes, les OT, chez les hébergeurs, campings...

L'idée de mettre en place des médiateurs sur le terrain l'été est aussi évoquée par les élus.

Un groupe de travail sera créé pour travailler sur ce sujet (avec les acteurs du territoire).

Dotation Biodiversité

La loi de finances pour 2022, entrée en vigueur au 1er janvier, élargit la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et reconnaît désormais les aménités rurales des communes classées Parc naturel régional.

Elle agrandit également l'enveloppe destinée aux communes recouvertes à plus de 50 % par un site Natura 2000.

Initialement créée en 2019, la dotation « Natura 2000 » visait à soutenir financièrement les communes rurales dont une part importante du territoire est consacrée à la protection de la biodiversité. Réformée en 2020, elle devient « dotation biodiversité » et englobe certaines communes situées dans un Parc naturel marin ou dans le cœur d'un Parc national.

Aujourd'hui, la dotation biodiversité devient une dotation d'aménités rurales en intégrant également des projets de territoires comme cela est le cas avec les Parcs naturels régionaux.

L'attribution de cette dotation à certaines communes classées en Parc naturel régional est versée pour la reconnaissance des aménités rurales qu'elles protègent et valorisent.

Cette évolution constitue un pas en avant vers une plus grande prise en compte de la ruralité dans les politiques publiques et une reconnaissance du rôle primordial de la préservation et de la valorisation des aménités rurales dans la lutte contre les effets du changement climatique sur les territoires.

(Aménités rurales : l'eau, la biodiversité, l'alimentation, l'énergie, l'espace et les paysages)

L'article 252 de la loi de finances pour 2020 a institué à compter de 2020 une dotation budgétaire destinée aux communes dont une part importante du territoire est :

- classée en site "Natura 2000"
- comprise dans un cœur de parc national
- située au sein d'un parc naturel marin.

La somme est "répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate démographique et dont le territoire terrestre est couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000 "(...).

La liste des communes éligibles à cette dotation en 2022, ainsi que le montant attribué à chacune d'elles, est désormais disponible sur le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-pour-la-protection-de-la-biodiversite>

			Part Natura 2000	Part parcs nationaux	Part parcs marins	Part Parcs naturels régionaux	Attribution totale
Code INSEE	Dép.	Commune	Attribution dotation Natura 2000 en 2022	Attribution part parcs nationaux en 2022	Attribution part parcs marins en 2022	Attribution part parcs naturels régionaux en 2022	Dotations de biodiversité 2022 totale
29001	29	ARGOL	-	-	2 293	2 168	4 461
29022	29	CAMARET-SUR-MER	-	-	2 293	6 163	8 456
29042	29	CROZON	-	-	-	-	-
29053	29	FAOU	-	-	-	-	-
29104	29	LANDEVENNEC	-	-	-	1 000	1 000
29120	29	LANVEOC	-	-	-	3 930	3 930
29238	29	ROSCANVEL	-	-	2 293	2 368	4 661
29240	29	ROSNOEN	-	-	-	1 885	1 885
29280	29	TELGRUC-SUR-MER	-	-	2 293	4 661	6 954
29302	29	PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH	-	-	-	-	-
Total							31347

La dotation biodiversité est intégrée à la dotation globale de fonctionnement des communes. Pour cela, il n'est pas possible de la flécher sur des projets en faveur de la biodiversité : c'est aux communes de décider de son utilisation. Il n'y a donc ni obligations et ni vérifications.

Il est proposé de faire remonter cette information au bureau communautaire. La question de l'utilisation de cette dotation sera étudiée.